Fin contrat cours particuliers musique

Par latribu

Bonjour,

je ne sais pas si j'ai choisi le bon forum

Ma fille de 8 ans prend des cours de musique depuis février 2013.La prof a été contactée après recherche sur les pages jaunes.Elle a débuté les cours en février (aucun contrat n'ayant été signé), paiement en début de mois de 45? pour une demi-heure de cours par semaine.

Fin juin, la prof nous fait passer un contrat à signer. Pour pouvoir réserver une plage horaire, elle nous demande de signer ce contrat et de joindre un chèque de caution de 184?. Nous avons hésité à le signer à cause de ce chèque de caution mais comme notre fille voulait poursuivre, nous avons finalement décidé de signer et de joindre le chèque.

Au premier cours, le 5 septembre, une autre élève se trouve également sur les lieux. La prof préfère conserver cet horaire et ce lieu pour cette élève et nous propose un autre cours. (Je n'étais pas présente, c'est ma maman qui a emmené ma fille). Bref, les horaires et lieux sont changés et nous poursuivons les cours en réglant à chaque fois les 46? (en espèces suite à sa demande). En décembre ma fille en a assez et souhaite arrêter. Je contacte la prof qui dit être étonnée, elle apprend très bien et me propose de faire une pause (en réglant bien sûr les cours non dispensés). Ma fille essaie de nouveau mais ne veut vraiment plus y aller. J'adresse donc un courrier avec AR stipulant que je souhaite mettre fin au contrat et par conséquent de me renvoyer mon chèque. Elle refuse de me renvoyer mon chèque et me propose un échelonnement. Je lui adresse donc 4 chèques de 46? et lui dde de me retourner mon chèque de caution. 1 mois et demi passe, aucun encaissement et il y a 3 jours, je vois que 2 des chèques ont été prélevés. Je la contacte en lui ddant de me retourner mon chèque de caution, elle refuse et ce jour, elle encaisse les 2 autres chèques de 46?. Est-elle dans son droit? Y a-t-il aucun moyen d'annuler le contrat? De plus, j'ai réglé le mois de mars alors que ma fille n'a eu qu'un cours. Au final, les 11 mensualités ont été réglées alors que si nous avions arrêtés en décembre, nous aurions pu économiser 4 mois. Elle me dit de me renseigner, que ce contrat est valable et que cela m'éviterait d'être ridicule.

Le contrat ne comporte aucun n° SIRET (elle en a un, je l'ai cherché), et elle ne souhait pas de chèque, seulement des espèces. Quelle solution s'offre à moi (si solution)? Merci